



INVESTIR POUR VOUS CONSTRUIRE !

AVEC LA TAXE D'APPRENTISSAGE...



L'ECAM VOUS PROPOSE...

Fidèle à sa mission, notre école forme des ingénieurs « citoyens » et rapidement opérationnels. Reconnus pour leurs valeurs humaines et leur capacité d'anticipation, ils répondent à vos besoins sur des postes tant en France qu'à l'étranger.

« Investir dans l'ECAM, c'est investir dans votre avenir »



Remise des diplômes
promotion 2010

ET COLLABORE AVEC VOUS...

Vous êtes déjà plus de 500 entreprises à nous faire confiance. Nous collaborons ensemble sur des partenariats de stages, d'alternance, de projets de Recherche et Développement, de thèses et d'expertises techniques.

« Investir dans l'ECAM, c'est investir dans votre avenir »



Signature partenariat
avec THESAME 2010

NOTRE ENGAGEMENT

Vos attentes nous engagent dans un processus d'amélioration permanente.

Le concours de la Taxe d'Apprentissage nous a permis l'année dernière de développer :

- Les moyens humains : augmentation de 8 % de nos effectifs.
- Les moyens pédagogiques :
 - Développement des échanges internationaux : nouveau partenariat avec l'Université Nelson Mandela d'Afrique du Sud et les Universités UNISA, Monash et UNSW d'Australie.
 - Offres nouvelles de formation : création d'INEXO : Institut de l'Excellence Opérationnelle (www.inexo.eu), "Usine Modèle" pionnière en France.
 - Développement de formations existantes : augmentation des élèves dans les promotions en alternance (FIP) et mastères spécialisés.



Signature partenariat
avec ROBERT BOSCH 2010



Inauguration usine modèle pionnière
en France « INEXO » 2009

VOTRE ENGAGEMENT

La Taxe d'Apprentissage participe directement aux investissements qui contribueront à cette politique de développement.

Dans cette perspective, vous vous engagez à :

- Participer durablement à la formation d'Ingénieur ECAM.
- Être socialement responsable en contribuant à favoriser l'accès des jeunes aux grandes études.

« Investir dans votre avenir, c'est investir dans l'ECAM »

VOS GARANTIES

L'ECAM Lyon assure une formation de qualité en s'appuyant sur les valeurs de la Fondation ECAM, reconnue d'utilité publique depuis 1977.

La formation d'Ingénieur ECAM s'inscrit dans un respect total des valeurs éthiques.

Merci de nous accompagner dans cette démarche de développement !

LES MODALITES DE REGLEMENT

Comment nous verser la Taxe d'Apprentissage :

1 - Contactez

L'organisme collecteur répartiteur de la Taxe d'Apprentissage (OCTA) de votre choix.

2 - Précisez sur le bordereau de versement

- La somme versée
- Le destinataire : ECAM Lyon - 40, Montée Saint Barthélemy - 69 321 Lyon Cedex 05
- Le N° SIRET : 779 883 446 000 14
- Nos capacités d'habilitation :
 - catégories C (niveau I)
 - catégories C (niveau I) et B (niveau II et III) par cumul

3 - Effectuez votre versement

Avant la date limite du 28 février 2011

Nouveau : Easy tax

Vous êtes une entreprise sur un site unique et sans filiale et vous versez votre taxe d'apprentissage à 5 écoles ou moins, utilisez Easy tax (sur : www.asponline.org)



POUR TOUTE INFORMATION :
Service Taxe - Comptabilité - Gestion
Email : ta@ecam.fr
Tel : + 33 (0)4 72 77 06 04
Fax : + 33 (0)4 72 77 06 11